



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 15600

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'évolution de la formation initiale des orthophonistes. Ces professionnels demandent que le niveau de formation universitaire permettant la délivrance d'un diplôme d'orthophoniste soit le master professionnel en orthophonie. Ce master professionnel leur semble être le plus adapté aux exigences de l'exercice de la profession d'orthophoniste et permettrait en outre une harmonisation au niveau européen. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La volonté d'inscrire le diplôme d'orthophoniste dans le processus européen licence master doctorat a conduit à confier une mission aux trois inspections concernées : inspection générale des affaires sociales, inspection générale des finances, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Il s'agit en effet d'un dossier interministériel qui concerne principalement le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique. La mission des inspections doit rendre son rapport prochainement qui devra comporter une proposition de calendrier de mise en place de la réforme.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15600

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 704

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2155